

CONDITIONS PARTICULIERES DE FOURNITURE

1. Fourniture

Notre responsabilité se limite à la livraison de nos produits tels que décrits dans notre offre. Le choix des produits ainsi que leur usage pour la solution technique choisie par le client incombent au client.

2. Prix

Les prix sont exprimés en euros et sont hors TVA. L'emballage ainsi que les frais de livraison franco à une adresse en Belgique sont compris dans notre prix sauf si mention contraire dans notre offre. Les frais de livraison express ou de conditionnement hors standard sont à charge du client. Tous les autres droits, impositions ou taxes qui sont actuellement applicables au contrat ou qui le deviendront seront à charge du client.

Pour toute commande passée de manière non digitale, c'est-à-dire non passée via l'Iball ou ERP2mall, un supplément de 40 euros hors TVA sera facturé pour les frais administratifs.

3. Garantie

Les produits Siemens bénéficient d'une période de garantie de 2 (deux) ans à compter de la date de facturation. Si 5 (cinq) ans sont mentionnés sur le portail Siemens HIT (<https://hit.sbt.siemens.com/RWD/app.aspx?RC=BE&lang=en>), alors le produit bénéficie d'une période de garantie de 5 (cinq) ans à compter de la date de facturation. Cette garantie de 5 (cinq) ans s'applique uniquement aux produits hardware et ne s'applique pas aux logiciels (y compris les logiciels intégrés).

Les dispositions complémentaires contenues dans les conditions générales relatives à la garantie qui ne sont pas contraires à ce qui précède, s'appliquent sans préjudice à tous les produits Siemens.

Si pendant la période de garantie, le client souhaite notifier un défaut, alors le client est invité à compléter le formulaire suivant : <https://forms.office.com/r/FHmthCiaZK>.

4. Conditions de facturation et de paiement

Une fois l'offre acceptée par le client, Siemens ne livrera le produit qu'à la condition que Siemens ait reçu une réponse satisfaisante concernant la solvabilité du client. S'il s'avère que la solvabilité du client est insuffisante pour le montant commandé, il se peut qu'il soit demandé au client de payer le produit avant réception.

5. Retour

Si le client souhaite renvoyer un produit qui lui a été livré, il ne pourra le faire que si toutes les conditions suivantes sont remplies : a) le client doit remplir le questionnaire suivant <https://forms.office.com/r/RrCVWAtAKE> dans un délai de 2 semaines après la date de livraison, b) le produit ne peut pas avoir été utilisé, c) le produit doit être dans son état d'origine et d) le produit doit être retourné dans son emballage d'origine qui ne peut pas avoir été ouvert ou présenter de signes d'utilisation.

Siemens communiquera au client l'adresse à laquelle le produit devra être renvoyé aux frais du client. Si toutes les conditions s'avèrent avoir été respectées, Siemens procédera à l'émission d'une note de crédit à hauteur de 70% du montant facturé pour ce produit.

S'il s'avère qu'une erreur de livraison a été commise par Siemens, Siemens organisera un transport pour récupérer le produit à ses frais et émettra une note de crédit à hauteur de 100% pour le produit concerné. Une erreur de livraison est définie comme une discordance entre la quantité et/ou la référence produit que le client a commandée et la quantité et/ou la référence produit que Siemens a livrée.